

# Communiqué de presse

De la Fédération Générale des PEP  
et des CEMEA

Créteil, le 20 mai 2014

## La FGPEP et les CEMEA demandent la modification du Projet de Décret des futurs accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) afin de permettre un accompagnement global des jeunes sur l'ensemble de leurs temps et lieux de vie

La FG PEP et les CEMEA ont largement soutenu les annonces du gouvernement suite aux préconisations du Rapport Komitès, en particulier sur l'engagement de professionnalisation des accompagnants avec pérennisation statutaire (cdisation) des emplois ainsi que sur un accompagnement global du jeune en situation de handicap ne se limitant pas au seul temps de scolarité.

La présentation du projet de décret d'application relatif à la professionnalisation des futurs AESH au Comité Technique Ministériel du 13 mai entraîne déceptions et inquiétudes :

- le décret se limite à un accompagnement strictement scolaire en oubliant l'ambition pour les accompagnants d'être des acteurs d'une société plus inclusive sur l'ensemble des temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaires) ;
- le projet de décret entrave les perspectives de poursuite d'accompagnement du jeune sur tous ses temps et lieux de vie, accompagnement exercé par l'AESH avec un complément d'activité sous responsabilité d'une association partenaire. Cette limitation au seul temps scolaire intervient alors que la réforme des rythmes tend à la construction de projets éducatifs territoriaux impliquant l'ensemble des acteurs (de l'école, des loisirs, de la culture, des institutions médico-sociales, des collectivités locales, du monde du travail et de la formation professionnelle).

Les CEMEA et la FG PEP souhaitent que les spécificités éducatives soient respectées tant en termes de missions, que de fonctions et de compétences, contrairement à l'article 7 bis qui énonce la possibilité d'interrompre le contrat AED du futur AESH afin de remplacer un enseignant absent à titre temporaire, La FG PEP et les CEMEA demandent donc la modification du Décret pour répondre à la nécessité d'un accompagnement global du jeune en situation de handicap (avec spécification des fonctions enseignantes et éducatives) et attendent des précisions relatives au contenu de la formation diplômante en espérant que, malgré le choix de niveau V des passerelles inhérentes aux diplômes européens se mettent en place des perspectives permettant une évolution professionnelle.



CEMEA

#### CONTACTS :

Fédération Générale des PEP

Majda Zeroual - communication@lespep.org - 01 41 78 92 82

CEMEA

Jean-Luc Cazaillon – directeur général – 06 89 52 53 16



Les  
pep  
Fédération générale  
La solidarité en action

*La force d'un réseau National, les convictions d'un mouvement engagé, pour le droit et l'accès de tous :  
à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie scolaire*